

## Election à la Syndicature du 25 avril 2021

## Législature 2021 – 2026

## Procès-verbal communal

En application de l'article 14 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 octobre 2020, une liste a été déposée au Greffe municipal le 6 avril 2021, à 12h.00, à savoir :

Une liste intitulée « Entente communale » portant le nom de

## **Madame Christine Chevalley**

Elle porte les signatures des parrains suivants : Monsieur Igor Rinaldi, Monsieur Arnaud Rey Lescure, Monsieur Philippe Andler et Monsieur Ludovic Sherif.

Le bureau électoral, dans sa séance du 6 avril 2021, a constaté qu'une seule liste avait été déposée dans les délais et, en application de l'article 8 de l'arrêté de convocation du 7 octobre 2020 du Conseil d'Etat, **Madame Christine Chevalley** est élue tacitement.

En application de l'article 8 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 octobre 2020, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 25 avril 2021.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau:

P. Ruch

A. Puenzieux

La secrétaire

Veytaux, le 6 avril 2021